

Ce guide de pose est une notice générique pour tous nos parquets. Pour les types de mise en œuvre et compatibilités, veuillez-vous référer à nos fiches techniques sur notre site internet www.panaget.com. Vous venez d'acheter un parquet Panaget, voici quelques conseils pour mettre en œuvre, entretenir et ainsi apprécier pleinement ce produit de qualité.

COULEURS – NUANCES DE TEINTES

Chaque lame de parquet est unique, car elle est soumise aux aléas de la nature : variation de couleur, taille et nombre de nœuds, irrégularité du fil du bois, etc. Autant de phénomènes que le meilleur des classements théoriques ne saurait canaliser.

Qu'elle soit claire ou foncée, la couleur d'un parquet évolue avec le temps. L'action des rayons ultra violets patine le bois neuf. Le déplacement d'un tapis ou d'un meuble sur un parquet neuf après quelques semaines révèle nettement le phénomène d'oxydation du bois. La surface découverte, plus claire, reprendra en quelques semaines la couleur générale du parquet. Le Noyer est une essence qui est particulièrement sujette à ce phénomène.

Il est naturel que le bois se dilate ou se rétracte en fonction des conditions de température et d'humidité dans lesquelles il se trouve (par exemple en période de chauffage). N'oubliez pas le jeu de dilatation. Les parquets en Hêtre se rétractent plus que d'autres essences.

L'assèchement provoqué par l'action du chauffage peut entraîner un retrait plus important entre les lames.

DÉFINITION DU JEU DE DILATATION

Espace libre à laisser lors de la pose, en périphérie de la pièce parquetée, autour des tuyaux et aux pieds des huisseries, et, de façon générale, autour de tout point fixe, et ce, pour permettre la mobilité du bois. Le jeu de dilatation doit être de 1,5 mm par ml de parquet déployé avec un minimum de 8 mm. Entaillez les pieds d' huisserie bois sur 1 cm de profondeur.

CONDITIONS DE VIE DU PARQUET

Pour votre confort ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet, il faut maintenir un taux d'hygrométrie constant entre 40 à 60% dans une ambiance à 15°C minimum au début et pendant la pose ainsi que durant toute la vie du parquet. À vous de surveiller et de réguler ce taux

ÉTAT DU SUPPORT

Le support destiné à recevoir votre parquet doit répondre à certaines exigences :

1. HUMIDITÉ DES SUPPORTS :

- Chape traditionnelle : 3% à plus de 4 cm de profondeur.
- Chape anhydrite (chape fluide à base de sulfate de calcium) : 0,5% sur toute la profondeur
- Plancher en bois ou panneau à base de bois : 12% mesuré à l'humidimètre à pointes.

STOCKAGE

Les locaux doivent respecter et garantir les conditions décrites ci-dessus. Les parquets livrés dans leur conditionnement d'origine doivent être placés dans les pièces à parquer ou mis en dépôt dans des locaux propres, parfaitement secs, et non sujets aux condensations de vapeur d'eau ou à des remontées d'humidité. Ils doivent être isolés du sol et surtout, ne pas être stockés sur un sol chauffant en fonctionnement ou sur un support en cours de séchage.

2. TOLÉRANCE DE PLANÉITÉ :

Une chape rapportée n'est considérée acceptable qu'avec les tolérances suivantes :

- creux de 5 mm maximum sous une règle de 2 m.
- creux de 1 mm maximum sous une règle de 20 cm.

1. Les vitrages sont posés et les pièces à parquer respectent les conditions évoquées ci-dessus.
2. Sur un chantier, la pose du parquet s'effectue lorsque le gros œuvre, ainsi que les travaux de peinture, papier peint, sols minéraux sont terminés et secs.
3. L'étanchéité des installations sanitaires et de chauffage est vérifiée.
4. Lors de la pose, la température des locaux doit être supérieure à 15°C et la ventilation des locaux doit être assurée. Compte-tenu du taux d'humidité auquel les parquets sont livrés, leur mise en œuvre ne doit être entreprise que si l'air se situe entre 40 et 60% d'humidité. Dans le cas contraire, toutes les dispositions seront prises pour respecter ces conditions (ex : chauffage du local, déshumidificateur). Cette humidité relative de l'air (40 à 60%) doit être continuellement respectée.
5. Tout risque de réhumidification des locaux pendant et après la pose doit être exclu.

LONGUEURS PANACHÉES

La plupart de nos gammes sont livrées en longueurs panachées ou aboutées. Il est préférable d'ouvrir plusieurs colis en cours de pose afin de mixer les différentes longueurs et aspects de teinte.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Cas de la pose collée : le collage d'un parquet au sol doit se faire de façon homogène sur l'ensemble de la surface. Le collage par cordons ne convient pas à la mise en œuvre sur planchers chauffants/rafraichissants.

Cas de la pose flottante : les sous-couches d'une épaisseur supérieure à 3 mm (hors panneaux de fibre de bois) ou d'une compressibilité trop importante sont à proscrire. Ainsi, la pose sur moquette est à exclure.

LES RÈGLES D'OR

Les qualités intrinsèques du bois imposent un certain nombre de précautions à respecter impérativement dans toutes les phases du chantier : avant, pendant, et après la pose. Elles sont décrites ci-dessus ainsi que dans les colis (guide de pose, au dos des visuels) et surtout, dans les textes officiels qui régissent les mises en œuvre les DTU 51-2 « Parquets Collés » et 51-11 « Parquets à pose flottante ». L'ensemble des documents liés à votre produit (fiches techniques, entretien) ainsi que les informations pratiques et conseils de pose sont visibles sur notre site internet www.panaget.com

Pour plus de précisions techniques, contactez-nous par téléphone ou via notre site internet.

POSE SUR SOL CHAUFFANT « BASSE TEMPERATURE » ET SOL CHAUFFANT REVERSIBLE (CHAUFFANT/RAFRÂCHISSANT)

Tout en respectant les conseils décrits précédemment, les sols chauffants ou planchers réversibles nécessitent quelques précautions particulières.

Assurez-vous tout d'abord de la compatibilité de votre parquet sur ce support auprès de votre revendeur ou en consultant les fiches techniques sur notre site internet. Nous déconseillons l'utilisation l'essence hêtre sur ces types de support.

La résistance thermique des revêtements de sol, y compris leur éventuelle couche de désolidarisation associée (sous-couche acoustique par exemple) ne doit pas dépasser 0,13 m².K/W pour les sols chauffants et 0,09 m².K/W pour les sols rafraichissants.

Dans les conditions de base, la température de surface des sols finis ne peut dépasser 28°C.

L'utilisation de tapis et meuble bas est proscrite car ceux-ci risquent de limiter fortement les performances du système et détériorer le parquet.

1. POSE SUR SOL CHAUFFANT « BASSE TEMPÉRATURE »

— **Plancher rayonnant hydraulique :**

L'ensemble des dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » devra être respecté.

Ce type de support permet une pose flottante avec interposition d'une sous-couche adaptée.

Dans le cas d'un collage en plein, utilisez impérativement une colle MS Polymère (ex : Presto PM).

Conditions principales de pose :

- L'épaisseur de la couche d'enrobage au-dessus des éléments chauffants (épaisseur de recouvrement) doit être au minimum de 5 cm.
- La température maximale de l'eau ne doit pas dépasser 40°C.
- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m².
- Une régulation doit être mise en place, tout particulièrement lors de la première mise en chauffe mais également pendant sa vie en œuvre, pour éviter de dépasser cette température.

2. POSE SUR SOL CHAUFFANT RÉVERSIBLE (CHAUFFANT/RAFRÂCHISSANT)

Utiliser IMPÉRATIVEMENT la méthode de « collage en plein » avec une colle MS Polymère (ex : Presto PM) sur le support, sans interposition d'une sous-couche (à voir sur panaget.com).

La pose sur plancher chauffant rafraichissant doit respecter les dispositions du DTU 65.14 « Exécution de planchers chauffants à eau chaude » et les préconisations du CPT planchers réversibles à eau basse température (CSTB 3164).

Conditions principales de pose :

- Le système doit permettre une répartition homogène de la chaleur sur toute la surface.
- La température des fluides doit être réglée par système de sondes automatiques pour empêcher la formation d'un point de rosée (condensation) sous le parquet.
- Le circuit doit comporter un dispositif limitant la température au

départ du fluide de 18 à 22°C en fonction des zones géographiques. L'installateur du système est dans l'obligation de respecter cette clause.

- L'émission calorifique ne doit pas dépasser 95 W/m².

- La consigne d'été des thermostats d'ambiance des régulations individuelles ne descendra pas en dessous de 22°C. Le système rafraichissant ne pourra s'enclencher que si la température ambiante est égale ou supérieure à 25°C.

Mise en œuvre :

- Le séchage naturel du support doit être complété par un préchauffage pendant au moins trois semaines avant la pose quelle que soit la saison.
- Interrompre le chauffage 48 heures avant la pose.
- Remettre le chauffage une semaine au moins après la pose en augmentant progressivement la puissance par tranche journalière de 5°C jusqu'à la bonne température.

ENTRETIEN DES PARQUETS

L'entretien d'un parquet est de plus en plus simplifié! L'évolution des techniques de finition assure une protection de plus en plus efficace contre les agressions quotidiennes telles que rayures, taches, etc. Néanmoins, il est important de protéger et nettoyer votre parquet pour conserver son aspect d'origine pendant de nombreuses années.

La notion de durabilité ne peut être pleinement satisfaite que si le local est destiné à un usage normal et que l'entretien du parquet est adapté. A ce titre l'usage normal suppose que des précautions d'accès soient prises afin de protéger le parquet de tout risque d'usure provoquée par l'apport d'éléments abrasifs, tels que sable, gravillons, piétements du mobilier, ainsi que de roulettes inadaptées sous fauteuil, table TV, etc. En d'autres termes, pour une maîtrise du bon comportement d'un parquet, on ne peut dissocier le choix et la durée de vie d'un parquet de ses modes d'entretien, prévus ou prévisibles.

L'usage d'un nettoyeur vapeur ainsi que de l'eau chaude ou tiède sont totalement proscrits pour l'entretien de votre parquet.

Prévention et Protection :

Différents désordres peuvent résulter de conditions spécifiques d'exploitation et entraînent, de ce fait, des dégradations inesthétiques sur le parquet.

L'entretien du parquet commence par une bonne prévention qui nécessite l'emploi d'un tapis au seuil d'entrée, complété d'un tapis

d'intérieur d'essuyage pour retenir un maximum de particules abrasives (sable, gravillons, etc.).

Veuillez également à éviter tous risques d'usure anormale provoquée par des roulettes de mobilier inadaptées :

- remplacez les roulettes étroites en plastique par un modèle plus large en caoutchouc,
- placez si possible un tapis ou une plaque translucide sous votre fauteuil ou meuble à roulette,
- protégez les pieds de tous les meubles par des patins en feutre.

N'oubliez pas que le parquet est un matériau naturel et quelle que soit la dureté du bois un risque d'enfoncement est toujours possible (cas des talons aiguille par exemple).

Maintien du taux d'humidité pour les parquets :

Pour votre confort ainsi que pour une meilleure tenue de votre parquet, il faut maintenir un taux d'hygrométrie constant entre 40 à 60% dans une ambiance à 15°C.

ENTRETIEN DES PARQUETS VERNIS

Entretien :

- Privilégier un dépoussiérage régulier et quotidien avec un aspirateur.
- Dans le cas de taches ou auréoles, épongez avec une microfibre pour le sol (bien essorée) puis essuyez avec un papier absorbant. Les nettoyages doivent toujours être réalisés avec de l'eau froide, une fois par mois maximum. Employez un détergent neutre si besoin, mais en aucun cas de produit abrasif ou contenant du silicone.
- Dans le cas de parquets brossés, nous vous conseillons d'effectuer occasionnellement les nettoyages avec une brosse en nylon souple en frottant dans le sens des fibres du bois.

Protection :

Selon une appréciation propre sur l'usure du vernis, une couche de protection « métallisant » satinée ou mate, peut être appliquée afin de régénérer l'aspect du vernis. Attention toutefois à bien aspirer les saletés avant toute application de métallisant. Veiller à respecter les consommations indiquées sur le bidon.

Une rénovation partielle peut être pratiquée sur des endroits particulièrement détériorés (brûlures de cigarettes, chocs, fortes rayures, etc.).

- Dépouler légèrement la zone avec de la laine d'acier ou un papier abrasif pour éliminer la dégradation.

- Dans un récipient, mélanger l'huile de réparation Panaget pour assurer

une homogénéité parfaite puis ré-imprégner la zone avec un pinceau ou un chiffon en coton jusqu'à dissimulation de la retouche, lustrer en douceur afin d'obtenir le ton désiré.

Lors de l'utilisation de l'huile de réparation Panaget, les temps de séchage sont les suivants :
Séchage hors poussière : 8 heures
Dureté définitive : jusqu'à 6 jours

POSE DU PARQUET

Pour préparer la pose de votre parquet, nous vous invitons à consulter les vidéos disponibles sur notre site internet www.panaget.com

Au fur et à mesure de la mise en œuvre, bien laisser un jeu de dilatation (ou jeu périphérique) de 1,5 mm par mètre linéaire de parquet déployé avec un minimum de 8 mm, le long des murs et devant tout obstacle (tuyauteries, pied d'escalier, poteau, sode de cheminée, etc.). Entailler les pieds des huisseries et engager le parquet dessous, de façon à ce que le jeu soit invisible.

Pour permettre un libre mouvement du parquet, la largeur cumulée des lames posées ne doit pas excéder 8 m en pose flottante. Pour une largeur supérieure, prévoir un jeu de dilatation intermédiaire. Dans tous les cas, ce jeu est fortement recommandé à chaque seuil de porte.

Orienter de préférence les lames parallèlement à la longueur de la pièce et/ou dirigé vers la plus grande entrée de lumière si la longueur et la largeur sont proches.

1. Dérouler la sous-couche isolante avec polyane sur le support plan et sec. Les lés sont scotchés entre eux bord à bord et remontent jusqu'au pied des plinthes.

2. Disposer un léger filet de colle en fond de rainure sur la largeur (éviter tout surplus). Placer la 2ème lame en bout de l'angle d'environ 30° tout en engageant la languette dans le sens horizontal (**1** - verrouillage longitudinal). Appuyer vers le bas pour rabattre la lame vers le sol (**2** - verrouillage latéral). Continuer de la même manière sur toute la rangée. Le verrouillage des lames est obtenu lors de la pose des rangées suivantes.

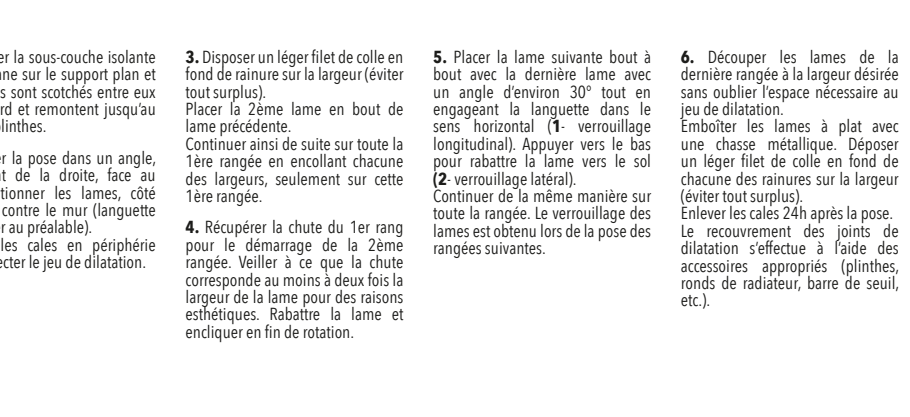
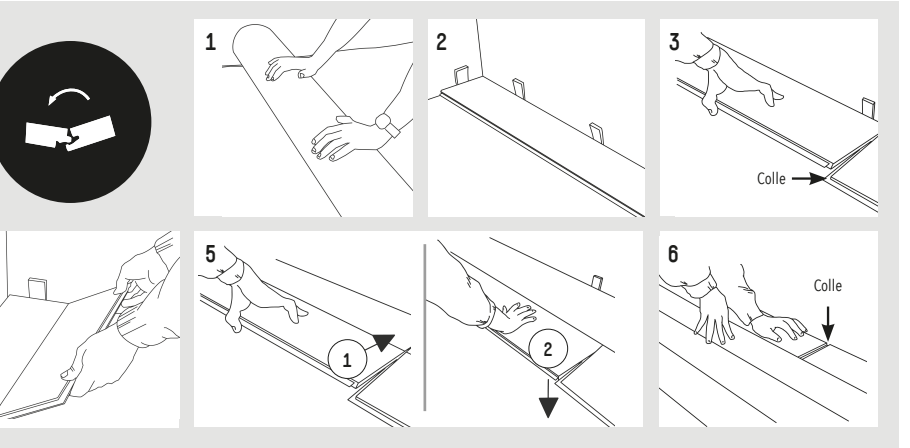
3. Débuter la pose dans un angle, en partant de la droite, face au mur. Positionner les lames, côté languette contre le mur (languette à découper au préalable).

4. Récupérer la chute du 1er rang pour le démarrage de la 2ème rangée. Veiller à ce que la chute corresponde au moins à deux fois la largeur de la lame pour des raisons esthétiques. Rabattre la lame et encliquer en fin de rotation.

5. Placer la lame suivante bout à bout avec la dernière lame avec un angle d'environ 30° tout en engageant la languette dans le sens horizontal (**1** - verrouillage longitudinal). Appuyer vers le bas pour rabattre la lame vers le sol (**2** - verrouillage latéral). Continuer de la même manière sur toute la rangée. Le verrouillage des lames est obtenu lors de la pose des rangées suivantes.

6. Découper les lames de la dernière rangée à la largeur désirée sans oublier l'espace nécessaire au jeu de dilatation. Emboîter les lames à plat avec une chasse métallique. Déposer un léger filet de colle en fond de chacune des rainures sur la largeur (éviter tout surplus). Enlever les cales 24h après la pose. Le recouvrement des joints de dilatation s'effectue à l'aide des accessoires appropriés (plinthes, ronds de radiateur, barre de seuil, etc.).

LA POSE FLOTTANTE SANS COLLE 2BECLIC



CHÂTEAU
DE FRANCE
BY PANAGET

